

Paris, le 26 janvier 2026

OPÉRATION BRUXELLES : MERCI À TOUS !

Chère consœur, cher confrère,

Notre mobilisation a été exemplaire. Nous étions **1 832 inscrits** à l'opération Bruxelles, **plus de 400 consœurs et confrères** ont été retenus par réquisition. Cette mobilisation l'a démontré : **le bloc opératoire libéral est indispensable au système de soins. 80 % des blocs opératoires et des maternités des cliniques** ont arrêté leur activité **pendant 3 jours**, mettant les hôpitaux publics sous tension.

Notre préparation et l'opération Bruxelles ont déclenché une **mobilisation historique** de la médecine libérale **entre le 5 et le 15 janvier**.

Vous trouverez sur le site www.ucdf.fr le courrier d'engagement de la ministre. Il ne contient, à l'évidence, que des déclarations d'intention, mais il a satisfait l'intersyndicale.

Depuis le début de notre mouvement, notre ligne rouge était claire :

**Aucune contrainte sur le secteur 2 dans la LFSS 2026,
l'objectif est atteint !**

Le **déremboursement du secteur 3** pose un problème de légalité. Nous allons activer **toutes les voies de recours** pour contester juridiquement cet article.

Nous allons engager des **recours contre les réquisitions abusives** et nous combattrons **toutes les déclarations diffamatoires**.

Néanmoins, la partie est loin d'être terminée. Nous devons rester extrêmement vigilants et mobilisés !

Quatre risques sont aujourd'hui identifiés :

- des négociations conventionnelles sur le secteur 2 (critères d'accès, pratique tarifaire excessive, etc.) et sur l'**OPTAM-ACO**. Le directeur de la CNAM a repris contact avec nous, nous le rencontrons jeudi 29 janvier. Vous trouverez sur le site www.ucdf.fr le communiqué de la CNAM.
- la **loi Garot**
- la **loi Mouiller**
- le **PLFSS 2027**, qui sera préparé dès juin par la ministre et le gouvernement.

Après cet avertissement puissant envoyé aux pouvoirs publics, **nous restons particulièrement mobilisés et en capacité de réagir immédiatement** en cas de nouvelle agression contre l'exercice libéral. Nous avons rassemblé un grand nombre de consœurs et confrères : **nous devons continuer !**

Votre adhésion 2026 sera la preuve de votre détermination.

Selon les statuts de l'UCDF, le conseil d'administration doit renouveler par élections 5 de ses administrateurs. Vous pouvez faire acte de candidature avant le 15 février 2026 minuit en écrivant par mail à ucdf@orange.fr . Vous pouvez inclure dans ce mail une profession de foi de 200 mots maximum. Pour être candidat au conseil d'administration, vous devez être à jour de cotisation 2025 et être en exercice.

Vous recevrez après le 15 février par courrier papier les modalités de ces élections qui se dérouleront comme toujours sous contrôle huissier. Seuls les adhérents à jour de cotisation 2025 pourront voter.

Encore merci à toutes et à tous.

Bien fraternellement,

Philippe CUQ